

Et qu'obtiennent les contribuables en retour? La somme formidable de 100,000 dollars.

Le projet de loi C-102 fait subir au Règlement de la Chambre un véritable chambardement. Sans même qu'on se soit occupé de modifier le Règlement, le projet de loi introduit une nouvelle façon de légiférer qui pourrait avoir des conséquences considérables et qui est tout à fait contraire à nos traditions. Comment ces sociétés de la Couronne pourront-elles être comptables au Parlement? Quand pourra-t-on les créer et pour quelles raisons? De plus, elles pourront être formées contre les vœux de la majorité et malgré l'opposition de la Chambre des communes.

L'origine des sociétés de la Couronne remonte loin, à 1841, date de la création du Board of Works. Peu de temps après, en 1859, la Nova Scotia Railway Company et un certain nombre de commission portuaires furent fondées, bien avant la Confédération.

Mon parti, le NPD, et avant lui, le CCF, est le seul à avoir toujours défendu les sociétés de la Couronne au Canada. Par contre, aucun néo-démocrate canadien ne voudrait appuyer ce projet de loi. C'est un véritable cheval de Troie, avec de petites sociétés de la Couronne heureuses à l'extérieur; les libéraux ne savent toutefois presque rien de ce qui se trouve à l'intérieur de ce cheval. Ce qui est à l'intérieur n'a rien à voir avec les principes de la démocratie ou de la responsabilité financière.

D'une façon générale, les conservateurs que j'ai écouté tout récemment attaquent volontiers les sociétés de la Couronne, mais leurs raisons sont toutes mauvaises. Ils semblent oublier, monsieur l'Orateur, que c'est eux qui ont créé le CN, Radio-Canada, la Banque du Canada, la Commission canadienne du blé. Dois-je continuer? Ils ont créé Hydro-Ontario. Les conservateurs s'en prennent volontiers aux sociétés de la Couronne; ils les jugent trop indépendantes, dangereuses; d'après eux, elles font du tort aux entreprises commerciales, elles empoisonnent le climat commercial au Canada, elles constituent une assiette au beurre. Elles ne savent que trop bien ce qu'est l'assiette au beurre. Le parti ministériel a des difficultés à résoudre ce problème, mais on est fort tenté d'en profiter pour placer tous les candidats du parti qui ont été battus aux élections et ainsi de suite à la tête des commissions, alors qu'ils n'ont aucun antécédent ni la moindre expérience dans le domaine en question, qu'il s'agisse de l'énergie ou de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou d'autre chose. On a bâti un nid dans lequel il est très difficile de dormir.

● (1620)

Je veux m'arrêter un moment à une question qui a été soulevée à maintes reprises à propos de ce projet de loi. La Chambre a lieu de s'inquiéter quand le président du Conseil du Trésor (M. Johnson) est incapable de nous indiquer le nombre de sociétés de la Couronne. J'ai ici une lettre datée du 8 février 1982, portant la signature de H. J. Mullington, secrétaire adjoint, Division des sociétés de la Couronne, Conseil du Trésor, et adressée à Michael J. Graham de la Bibliothèque du Parlement. L'auteur indique qu'au mois de février, le nombre de sociétés dans lesquelles le gouvernement a une participation s'élevait à 306. Hier soir, le député conservateur de Wellington-Dufferin-Simcoe a dit qu'il existait environ 170 sociétés de la Couronne.

Énergie, Mines et Ressources

Pour démontrer à la Chambre pourquoi ce projet de loi est inutile, alors que le ministre cherche à créer des sociétés de la Couronne dans le domaine énergétique, je vais énumérer à la Chambre certaines des filiales de Petro-Canada qui sont des sociétés de la Couronne.

Ce sont: Canertech Limited, Petro-Canada Consulting Corporation, Petro-Canada Exploration Inc., Asher American, Inc., Big Eagle Oil and Gas Ltd., Aquilla Holdings Ltd., Fifth Pacific Stations Ltd., GMI Co. (Bahamas) Ltd., Merit Oil Co. Ltd., Cal-Jet Holdings Ltd., Pay-N-Save Gas Stations Ltd., Opal Oils Limited, Commodore Oils Limited, Pacific Exploration Inc., Pacific Petrochemicals Ltd., Pacific Petroleum Espanola, Pacific Petroleum, Inc., Pacific Pipeline, Inc., Pacific Petroleum (Overseas) Limited, Petro-Canada Norway, Petro-Canada Petroleum Inc., Petro-Canada Products Inc., Petro-Canada Resources Inc., Petro-Canada (U.K.) Limited, Petrofina Canada Inc., Arctic Islands Resources Ltd., Petroleum Transmission Company, Petron Petroleum Ltd., Rocair Limited, Tri-Mountain Petroleum Ltd., Value Serve Stations Ltd., Venezuelan Canadian Oils, et Venezuelan Pacific Petroleum.

Cette simple énumération devrait indiquer aux députés à quel point il est absurde que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présente un tel bill à la Chambre, surtout compte tenu des principes antidémocratiques sur lesquels il s'appuie, et qu'il affirme le faire pour pouvoir établir des sociétés de la Couronne qui s'occuperont de prospection, d'exploitation, de production, de rassemblement des ressources, et ainsi de suite, lorsqu'il y a déjà toute une multitude de sociétés de la Couronne. Les conseils d'administration de ces sociétés ne comptent peut-être pas assez de membres pour que le ministre puisse y nommer tous ses petits amis. C'est peut-être pour cela qu'il veut créer de nouvelles sociétés. Vu qu'il existe déjà une société importante dans le domaine énergétique qui possède un si grand nombre de filiales, je ne comprends pas comment on peut oser présenter à la Chambre des communes cette mesure mal rédigée et mal avisée qu'aucune personne qui comprend la démocratie et qui prend le temps de lire le bill ne voudrait appuyer.

J'ai l'intention de surveiller attentivement les députés d'en face qui prendront la parole au sujet du bill et qui l'appuieront au moment du vote. Je compte me servir de ce bill au moment de la campagne électorale en Colombie-Britannique. Je signalerai à ce moment-là que ce serait de l'hypocrisie pure et simple pour un habitant de la Colombie-Britannique ou de toute autre région du Canada d'appuyer une mesure qui supprime le droit de vote de tous les députés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je signale que si le ministre se lève pour prendre la parole, cela mettra fin au débat. Le ministre veut-il intervenir dans le débat? Si c'est le cas, je devrai auparavant accorder la parole à deux autres députés qui veulent intervenir.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves remarques au sujet du bill. Je ne suis pas nécessairement d'accord quant à la façon dont on va établir les sociétés de la Couronne. Je tiens à dire une chose au sujet de la nécessité d'autres sociétés de la Couronne dans ce domaine.

Durant à peu près huit mois j'ai assisté au débat du bill C-48 concernant la part de 25 p. 100 dans les droits à l'égard des